

Article 1. ORGANISATION DU JEU

La société LABORATOIRES POLIVE, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 612 030 767, dont le siège social se trouve au 105 rue Anatole France 92300 LEVALLOIS PERRET (ci-après « **l'Organisateur** »), organise du 07/11/2020 à minuit au 10/01/2021 à minuit Heures d'Europe Centrale (ci-après « **Durée du Jeu** ») un jeu gratuit (à l'exception du remboursement des frais de connexion) et sans obligation d'achat dénommé : « Grand Jeu-concours Dodie x Disneyland® Paris » (ci-après le « **Jeu** ») à l'occasion du lancement de notre nouvelle gamme Dodie x Disney Baby.

Ce Jeu est accessible par le biais des adresses internet suivantes <https://fr-fr.facebook.com/Dodie.fr> et <https://www.instagram.com/dodiefrance/> et se trouve à l'adresse : <https://www.jeu-dodie-disneylandparis.fr/jeu-concours/> (ci-après désigné « **les Sites** »).

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur le Site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Tous les logiciels utilisés sur le Site et ceux auxquels il permet l'accès, ainsi que les textes, commentaires, illustrations ou images reproduits sur le Site et sur ceux auxquels il permet l'accès, font l'objet d'un droit d'auteur, et leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Le présent Règlement (ci-après le « **Règlement** ») définit les règles juridiques applicables pour ce Jeu.

Ce Jeu n'est ni associé à, ni géré, ni parrainé par Facebook et Instagram.

Article 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Jeu gratuit, et sans obligation d'achat, est ouvert à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine et disposant d'un compte sur les Sites valide, à l'exclusion des membres du personnel de l'Organisateur ainsi que de leur famille, y compris les concubins, et d'une façon générale des sociétés participant à la mise en œuvre de ce Jeu directement ou indirectement (ci-après dénommés individuellement le « **Participant** » et collectivement les « **Participants** »).

Un Participant qui aura déjà participé au Jeu ne pourra pas tenter d'augmenter ses chances de gain en y participant une seconde fois sur le même site, et ce, sous peine de voir annuler sa participation au présent Jeu.

Le simple fait de participer au Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent Règlement par le Participant.

Article 3. MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer, les Participants devront :

- **Sur le site Dodie** (adresse url du Jeu) : Inscrivez-vous au Jeu-concours puis répondez à la question : « Quels personnages Disney® présents sur notre nouvelle collection de biberons Disney Baby, pouvez-vous également apercevoir à Disneyland® Paris ? » en cliquant sur la vignette correspondante.

La participation au Jeu de l'Organisateur s'effectue exclusivement par voie électronique, sur le Site, et elle est individuelle. Aucune participation réalisée en dehors de la Durée du Jeu ne sera examinée par l'Organisateur.

Le Jeu étant accessible depuis la plateforme Facebook (par le biais de posts), ainsi que Instagram (par le biais de posts et stories), en aucun cas les sociétés Facebook et Instagram ne seront tenues responsables en cas de litige lié au Jeu. Facebook et Instagram ne sont ni organisateurs ni parrains de l'opération.

Chaque Participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisé du Site. Ensuite, ils procéderont à la manœuvre indiquée sur le Site pour valider leur participation.

Le Participant certifie que les données saisies dans la cadre de la participation au Jeu sont exactes. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation des participations et de l'octroi du Lot. Une fois inscrit, le Participant aura la possibilité de modifier ses informations personnelles.

Les Participants sont informés que les données renseignées dans le cadre de la participation au Jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution des Lots. Les Participants sont par conséquent invités à s'assurer de la validité de ces informations.

En tout état de cause, pour participer valablement au Jeu, le Participant devra se conformer strictement (i) au présent Règlement ainsi (ii) qu'aux conditions d'inscription telles que définies selon les cas, sur les services en ligne de l'Organisateur et sur ceux de ses partenaires, ainsi qu'à toutes autres instructions qui lui seraient communiquées par tout autre moyen.

Article 4. DESIGNATION DES GAGNANTS

Un tirage au sort sera effectué le 12/01/2021.

Les vingt-cinq (25) gagnants seront contactés dans les sept (7) jours suivant le tirage au sort par le biais d'un email, leur confirmant la nature du Lot gagné et les modalités pour en bénéficier (ci-après l'« **Entretien** »). Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai d'un mois à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et l'Organisateur pourra disposer librement du Lot, notamment mais non exclusivement, il pourra décider de l'attribuer à un nouveau gagnant.

Les gagnants autorisent la société LABORATOIRES POLIVE à publier leur nom, prénom et/ou leur pseudonyme sur Internet. Le nom du gagnant sera affiché sur le Site à la fin du Jeu. Le Lot sera adressé au gagnant à l'adresse communiquée par celui-ci lors de l'Entretien.

Tout Lot qui serait retourné à l'Organisateur du Jeu par la poste ou par le prestataire en charge du transport, pour quelque raison que ce soit (par exemple : n'habite plus à l'adresse indiquée) sera considéré comme abandonné par le gagnant.

Tout Lot non réclamé dans le délai de **TROIS (3) MOIS** après la date de réunion du comité sera considéré comme abandonné par le gagnant.

Article 5. LE LOT

Le Jeu est doté des Lots suivants attribués aux vingt-cinq (25) participants valides et déclarés gagnants.

Description des Lots :

- **Dix (10) gammes complètes Biberons & Sucettes Mickey** d'une valeur approximative de quarante (40) euros l'unité ;
- **Dix (10) gammes complètes Biberons & Sucettes Minnie** d'une valeur approximative de quarante (40) euros l'unité ;
- **Cinq (5) séjours de 2 jours 1 nuit, pour 4 personnes, à Disneyland® Paris**, valeur totale approximative d'un séjour 1225.52€ TTC, Frais de transport non compris. Chaque séjour comprend une nuitée au Disney's Newport Bay Club en formule petit déjeuner, sur la base de 4 personnes en chambre standard et incluant au moins un adulte (Minimum 1 personne de plus de 18 ans par chambre pour les séjours) ; ainsi que l'accès au 2 Parcs Disney® pendant la durée du séjour. **Les coupons nuitées sont valables un an à compter de leur date d'émission** (voir dates figurant sur le coupon). Le bénéficiaire pourra émettre 3 choix de dates de séjour, qu'il formulera par email à l'adresse indiquée par DODIE lors de la notification du gain : au plus tard 1 mois avant la date d'arrivée souhaitée. Chaque billet Parcs est valable pour une visite de deux jours pour une personne, à utiliser dans un délai d'un an à compter de leur date d'émission (voir dates au dos du billet). **Afin de respecter les mesures de distanciation physique conformément aux recommandations des autorités sanitaires, un nombre limité d'entrées à nos Parcs sont actuellement disponibles chaque jour. Les gagnants devront enregistrer leur titre d'accès afin d'obtenir une réservation d'accès aux Parcs Disney pour la date de leur choix (sous réserve de disponibilité), via le formulaire dédié sur le site internet : <https://www.disneylandparis.com/fr-fr>.**

Les Lots ci-dessus décrits ne seront pas cumulatifs. Ainsi, un (1) seul Lot sera attribué par gagnant. Le Lot offert est strictement nominatif et ne peut donc pas être cédé à une autre personne. En outre, l'Organisateur se réserve le droit de substituer, à tout moment, au Lot proposé, une dotation de valeur équivalente ou de caractéristiques proches, sans contestation possible de la part des Participants à l'exception des Cinq (5) séjours de 2 jours 1 nuit, pour 4 personnes, à Disneyland® Paris qui sont des **dotations non échangeables, non remboursables, non cessibles**.

Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie du Lot gagné, dans les conditions décrites dans le présent Règlement, il perd le bénéfice complet dudit Lot et ne peut prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie. De plus, le gagnant n'ayant pas réclamé son Lot dans les délais impartis sera considéré comme y avoir définitivement renoncé. L'Organisateur pourra disposer du Lot perdu librement et pourra notamment, mais non exclusivement, décider de l'attribuer à un nouveau gagnant.

Le gagnant du Jeu autorise toute vérification concernant son identité et son domicile. Toute indication d'identité ou d'adresse fautive entraînera l'élimination de celui-ci. De même, l'Organisateur se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent Règlement, notamment en cas d'informations erronées.

Toutes précisions complémentaires et tous renseignements pratiques pour la remise du Lot seront donnés en temps utiles au gagnant.

Le Lot offert ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte ni à la remise de sa contrevalet sous quelques formes que ce soit, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

En cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigeaient, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer le Lot gagné par un lot de valeur équivalente ou supérieure.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du Participant, l'Organisateur n'est pas tenu de faire parvenir un quelconque Lot au gagnant si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de sa participation, s'il a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat du Jeu ou ne s'est pas conformé au présent Règlement.

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre d'un retard dans l'expédition du Lot. Il ne saurait encourir aucune responsabilité contractuelle ou légale au titre des opérations relatives au transport du Lot.

De même, l'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable si le Lot est endommagé en raison des opérations de transport. Il décline toute responsabilité quant à la qualité et/ou à l'état du Lot à la livraison.

Article 6. UN SEUL PRIX PAR FOYER

Chaque Participant ne peut participer qu'une seule fois pendant toute la Durée du Jeu.

Chaque personne désireuse de jouer devra se conformer aux instructions qui lui seront données sur le Site ainsi qu'au sein du présent Règlement de Jeu.

Les informations laissées sur le Site par la personne désireuse de jouer seront transmises à l'Organisateur.

Les inscriptions incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent Règlement entraînent la disqualification du Participant.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable dans le cas de mauvais acheminement du courrier électronique.

Il n'y aura qu'un seul prix par foyer, le foyer étant déterminé par l'ensemble des personnes vivant sous le même toit.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

Article 7. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

La société LABORATOIRES POLIVE collecte et traite les données à caractère personnel (nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone, date de naissance et adresse postale) qui lui ont été communiquées par les Participants et les gagnants aux fins d'une part, d'exécuter et d'assurer le suivi du Jeu, et d'autre part d'attribuer et de délivrer le Lot sous réserve du consentement des gagnants. Conformément à la réglementation en vigueur, notamment le

Règlement n° 2016/679 (RGPD) du 27 avril 2016, toutes les données à caractère personnel concernant les Participants et le gagnant sont traitées de manière à garantir la sécurité, l'intégrité et la plus stricte confidentialité desdites données.

La société LABORATOIRES POLIVE, dont les informations figurent à l'article 1 du présent Règlement, est l'unique responsable du traitement. A ce titre, tout traitement des données à caractère personnel réalisé dans le cadre du Jeu est effectué sous la responsabilité de la Société LABORATOIRES POLIVÉ. Les données à caractère personnel collectées sont destinées à l'Organisateur et non à Facebook et Instagram.

Les données à caractère personnel pourront ainsi être utilisées par le service marketing internes de l'Organisateur. Elles seront conservées par l'Organisateur durant la durée nécessaire aux finalités du traitement desdites données et ce, de manière sécurisée et confidentielle. Aucun transfert des données à caractère personnel hors de l'Espace Economique Européen ne sera réalisé.

Les Participants et le gagnant disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation, de portabilité et de suppression des données et informations les concernant par simple demande à l'attention du délégué à la protection des données à l'adresse email suivante : SECURITY@hh.global. L'Organisateur pourra vous demander une copie de votre carte d'identité ou passeport, recto verso, en cours de validité afin de justifier votre identité. Il disposera d'un délai de deux (2) mois à compter de la réception de votre email, pour y répondre, sauf en cas de demande abusive ou erronée. Le cas échéant, vous disposez du droit de porter une réclamation auprès de la C.N.I.L.

Article 8. RESPONSABILITE/FORCE-MAJEURE/PROLONGATION/ANNEXES

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par l'Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé.

L'Organisateur précise que l'usage de liens hypertextes peut conduire le Participant vers d'autres sites web, indépendants de l'Organisateur. Dans ce cas, l'Organisateur ne saurait assumer la responsabilité des activités des sites tiers.

Sauf accord préalable exprès, aucun Participant n'est autorisé à créer un lien hypertexte entre le Site et un autre site web, sauf à engager sa responsabilité.

L'Organisateur ne peut être tenu pour responsable du mauvais fonctionnement du ou des Site(s) et/ou du Jeu pour un navigateur donné.

L'Organisateur ne garantit pas que les Sites et/ou le Jeu fonctionnent sans interruption ou qu'ils ne contiennent pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés. En cas de dysfonctionnement technique du Jeu, l'Organisateur se réserve le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler la session de Jeu au cours de laquelle le dit dysfonctionnement a eu lieu. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable si les données relatives à l'inscription d'un Participant ne lui parvenait pas pour une quelconque raison dont il ne pourrait être tenu responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez

l'utilisateur, une défaillance momentanée de nos serveurs pour une raison quelconque, etc...) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le Participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc...).

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable d'une déficience de l'outil de dialogue en direct.

Toute information communiquée par le gagnant, notamment les coordonnées de celui-ci, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en considération si elle comporte une inexactitude.

La responsabilité de l'Organisateur se limite au montant global maximum du Lot mis en jeu.

L'Organisateur ne pourrait être tenu responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un Participant au Jeu.

En conséquence, l'Organisateur du Jeu ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

- Du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site
- De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet
- De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement /fonctionnement du Jeu.
- De défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication
- Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique
- De tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant

Il est précisé que l'Organisateur du Jeu ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu, et ce pour quelque raison que ce soit ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne au Site et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure de la participation au présent Jeu toute personne troublant le déroulement du Jeu.

L'Organisateur se réserve la faculté d'utiliser tout recours et notamment de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent Règlement, ou, aurait tenté de le faire.

Tout Participant au Jeu qui serait considéré par l'Organisateur comme ayant troublé le Jeu d'une quelconque des manières précitées, sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir un quelconque Lot, aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

L'Organisateur se réserve le droit, notamment en cas de raison impérieuse, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent Jeu et/ou session du Jeu, en partie ou dans son ensemble, si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Ces changements pourront faire toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés, notamment via le Site.

L'Organisateur se réserve la possibilité de suspendre momentanément la possibilité de participer au Jeu si elle ne peut plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement du Jeu. L'Organisateur pourra toujours en cas de force majeure, de cas fortuit, ou de circonstance exceptionnelle (notamment mais non exclusivement incendie, inondation, catastrophe naturelle, intrusion, malveillance dans le système informatique, grève, remise en cause de l'équilibre financier et technique du Jeu, les cas de rupture et de blocage des réseaux de télécommunication, les dommages provoqués par des virus pour lesquels les moyens de sécurité existant sur le marché ne permettent pas leur éradication, les obligations légales ou réglementaires ou d'ordre public imposées par les autorités compétentes et qui auraient pour effet de modifier substantiellement le présent Règlement de Jeu, ou tout autre événement de force majeure ou cas fortuit) même émanant de sa propre responsabilité (sous réserve en cas de bonne foi), cesser tout ou partie du Jeu.

Le présent Jeu sera annulé en cas de force majeure, sans que les Participants et/ou gagnants soient en droit de réclamer un quelconque dédommagement à ce titre.

Article 9. RECLAMATIONS

Toute contestation ou réclamation à ce Jeu ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le 27/01/2021, cachet de la poste faisant foi.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'Organisateur du Jeu dont les coordonnées figurent à l'article 1.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au Jeu, les coordonnées complètes du Participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Les difficultés d'interprétation ou d'application du Règlement du Jeu ou de lacune qui pourraient intervenir lors du déroulement du Jeu seront tranchées souverainement par l'Organisateur.

Article 10. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent Règlement seront tranchées souverainement par l'Organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent Règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la désignation du gagnant.

Article 11. OBTENTION DU PRESENT REGLEMENT

Ce Règlement peut être obtenu gratuitement sur simple consultation du site Dodie.fr :

<https://www.jeu-dodie-disneylandparis.fr/jeu-concours/>

Article 12. LOI APPLICABLE

Le Jeu, le Règlement et son interprétation sont soumis à la loi française.